

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 24 janvier 2023
N° de dossier : 115805.00231/16931

Pierre-Olivier Charlebois
Direct +1 514 397 5291
pcharlebois@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET
DEMANDES DE MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À
COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2023 ET DU 1^{ER} JANVIER 2024
Dossier : R-4194-2022 Phase 2**

Chère consœur,

La présente vous est soumise dans le but de demander le report du dépôt de la preuve de la FCEI au 3 février 2023.

La FCEI participe à l'audience des 24 et 25 janvier 2023 tenue dans le cadre du dossier R-4213-2022, ce qui retiendra l'attention de ses représentants de manière considérable. Également, monsieur Antoine Gosselin, analyste, doit s'absenter le 27 janvier 2023, soit la journée même du dépôt attendu de la preuve au présent dossier.

La FCEI a aussi demandé à monsieur Gosselin de l'accompagner en commission parlementaire sur le projet de loi 2 le mardi 31 janvier 2023. Cela nécessitera de la préparation et limitera le temps que l'analyste de la FCEI pourra consacrer à la rédaction de la preuve au début de la semaine du 30 janvier 2023.

La FCEI demande donc un report de l'échéance du dépôt de sa preuve au vendredi 3 février 2023. Toutefois, il convient tout à fait à la FCEI que le délai entre les questions qui lui seraient posées et le dépôt de ses réponses soit raccourci à deux jours pour ne pas trop perturber le déroulement du dossier.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Pierre-Olivier Charlebois

PC/ld

